

23 mar 2020 -16:03

Conseil des ministres du 20 mars 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 20 mars 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Rapports en vue du projet de plan national de crise pour le secteur des télécommunications

Le Conseil des ministres a pris connaissance du rapport des travaux réalisés dans le cadre du marché public *Crisis Plan Telecom*, volet I.

A l'heure actuelle, tous les secteurs sont plus ou moins dépendants des services de télécommunication. Le marché public *Crisis Plan Telecom* avait pour objet de procéder aux analyses de risques et d'impact et de fournir les plans requis. L'objectif était également d'identifier les problématiques liées à la garantie des missions cruciales d'intérêt public. Le premier volet avait pour objectif de procéder aux analyses de risques et d'impact nécessaires et de proposer un projet de plan national de crise pour le secteur des télécommunications.

Trois rapports ont été remis par la firme sélectionnée : deux rapports intermédiaires présentant les analyses nécessaires et un rapport final proposant un projet de plan national pour le secteur des télécommunications. Le Conseil des ministres a pris connaissance de ces rapports et prend acte des recommandations proposées, regroupées par le Comité de suivi en 12 mesures.

Le Conseil des ministres charge le Comité de suivi d'effectuer les analyses techniques, juridiques et budgétaires nécessaires à une décision politique future sur les mesures proposées et de faire rapport aux ministres compétents sur ces analyses. Il demande également à chaque ministre de veiller à ce que ses services accordent une plus grande attention aux risques liés à l'énergie et aux télécommunications afin que chaque secteur puisse effectuer les analyses de risques nécessaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste, chargé de la
Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude
sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

SPF Mobilité : enquête concernant les déplacements domicile-travail des travailleurs

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enquête sur les déplacements domicile-travail des travailleurs réalisée par le SPF Mobilité et Transports.

La loi-programme du 8 avril 2003 prévoit l'organisation tous les trois ans d'une collecte de données auprès des employeurs de plus de 100 personnes. Son objectif est de récolter des données utiles à l'analyse de la mobilité, mais aussi d'encourager les employeurs à prendre des mesures favorisant une mobilité plus durable. Cette enquête est à chaque édition améliorée par le SPF Mobilité et Transports.

Le projet clarifie la liste des éléments demandés aux employeurs lors de cette enquête, compte tenu des améliorations apportées au questionnaire au fil des éditions. Les différentes parties du questionnaire et leur périmètre sont décrites sommairement. De plus, le projet permet au ministre de la Mobilité de déléguer la rédaction du questionnaire de l'enquête, pour plus de facilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 d'exécution du chapitre XI de la loi-programme du 8 avril 2003 relatif à la collecte de données concernant les déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mars 2020](#)

Etat des lieux dans le cadre du procès à la suite des attentats du 22 mars 2016

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux des préparatifs pour l'organisation du procès suite aux attentats du 22 mars 2016.

Le marché public relatif à la gestion facilitaire, l'appui logistique, la sécurisation et le gardiennage a été publié fin juillet 2019 au niveau européen. Les négociations sont actuellement en cours avec les deux consortiums en vue de soumettre une BAFO (*best and final offer*). Le dossier d'attribution sera ensuite soumis dans un dossier distinct pour validation au Conseil des ministres.

Compte tenu de l'importance particulière du dossier et de l'ampleur du projet, une organisation professionnelle du projet, composée d'un Comité de pilotage et de différents groupes de travail, a été élaborée en concertation avec tous les acteurs clés. Lors de sa deuxième réunion, le Comité a pris des décisions sur le choix des salles du palais de justice P1 de Bruxelles, le dispositif de sécurité et le soutien logistique. La mise en œuvre concrète de ces décisions a été confiée à un groupe de travail unique, compte tenu du calendrier critique. La Direction Infrastructure est responsable de la coordination en la matière.

Le Conseil des ministres a pris connaissance des travaux des différents groupes de travail :

- Sécurité
- Infrastructure
- Organisation et Communication

Les négociations avec le ministère de la Défense en vue de la rédaction d'une concession sont clôturées. L'objectif est de transférer le site de l'ancien quartier général de l'OTAN à partir du 1er juin 2020.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mars 2020](#)

Transposition du pilier technique du quatrième paquet ferroviaire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot et du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal visant à transposer le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire.

Les projets visent à transposer partiellement en droit belge le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire. Ce paquet se compose des directives européennes 2016/797/UE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne et 2016/798/UE relative à la sécurité ferroviaire. L'avant-projet de loi modifie dès lors le Code ferroviaire tandis que le projet d'arrêté royal modifie différents arrêtés royaux.

La transposition de ces deux directives a pour objectif d'établir les conditions qui doivent être satisfaites pour réaliser l'interopérabilité au sein du système ferroviaire de l'Union européenne. Ceci doit faciliter, améliorer et développer les services de transport ferroviaire au sein de l'UE et avec les pays tiers. Le but est également de contribuer au parachèvement de l'espace ferroviaire européen unique et à la réalisation progressive du marché intérieur. Enfin, la transposition de ces directives visent à améliorer la sécurité du système ferroviaire de l'UE et l'accès au marché des services de transport ferroviaire par divers moyens.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire

Projet d'arrêté royal modifiant divers arrêtés royaux délibérés en Conseil des ministres en vue de transposer partiellement le pilier technique du quatrième paquet ferroviaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Validité des certificats médicaux des indépendants dans le cadre du nouveau modèle de distribution de Bpost

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la validité des certificats médicaux envoyés par les travailleurs indépendants, suite à la modification du modèle de distribution du courrier par Bpost.

Le projet d'arrêté royal trouve son origine dans la modification du modèle de distribution du courrier par Bpost. A partir du 1er mars 2020, la présentation quotidienne du courrier sera en effet remplacée par une présentation deux fois par semaine en cas d'utilisation d'un timbre non prior, ce qui ne sera pas sans impact sur la réception des certificats médicaux envoyés par les travailleurs indépendants en vue d'une reconnaissance de leur incapacité de travail. Le cachet postal qui figurera sur l'envoi de l'assuré pourrait en effet indiquer une date postérieure à celle du dépôt du courrier par l'assuré. Comme il n'a pas été estimé souhaitable d'exiger des assurés sociaux qu'ils utilisent soit un envoi recommandé, soit un timbre prior pour l'envoi de leurs certificats médicaux, le projet d'arrêté royal instaure une fiction juridique pour les envois par la poste du certificat médical.

Le certificat médical sera censé être envoyé à temps si le cachet postal est apposé au plus tard le 5e jour ouvrable suivant l'expiration du délai applicable pour l'envoi de ce certificat (délai de sept jours qui prend cours le jour qui suit celui au cours duquel a débuté l'incapacité de travail du travailleur indépendant). Cette nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1er mars 2020 et s'appliquera aux certificats d'incapacité de travail sur lesquels le cachet postal est apposé au plus tôt à compter de cette date.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Beliris : protocole d'accord dans le cadre des travaux d'extension du métro

Sur proposition de de la Première ministre chargée de Beliris Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la commande, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de Beliris, des tranches 7 et 8 du marché relatif aux travaux d'extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le Nord à Bruxelles, pour ce qui concerne le suivi des travaux de la construction d'une sous-station à la Place Liedts, d'un ouvrage à la Gare du Nord ainsi que des travaux de désamiantage et de démolition du Medical Center.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris acte de la proposition de décision motivée d'attribution du marché de travaux relatif à la construction d'un ouvrage à la Gare du Nord par la STIB, sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de Beliris.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à [Conseil des ministres du 20 mars 2020](#)

Sélection d'un candidat-juge pour la Cour pénale internationale

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne un candidat pour la Belgique en vue de la prochaine élection des juges à la Cour pénale internationale.

La période de présentation des candidatures à la prochaine élection de six juges de la Cour pénale internationale s'étend du 6 janvier au 30 mars 2020. L'élection aura lieu à l'occasion de la 19e session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome. Celle-ci se tiendra au siège des Nations unies à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

Le [Conseil des ministres du 17 janvier 2020](#) a décidé d'enclencher la procédure de sélection d'un candidat pour la Belgique. cette procédure est désormais clôturée. Le projet désigne Laurence Massart en tant que candidat(e) pour la Belgique à la prochaine élection des juges à la Cour pénale internationale.

Projet d'arrêté royal portant désignation d'un candidat pour la Belgique pour l'élection de juges à la Cour pénale internationale qui se tiendra durant la 19e session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Régie des bâtiments : renouvellement d'un bail pour la police de la navigation

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renouvellement d'un bail pour la police de la navigation.

Il s'agit d'un dossier pour le renouvellement du bail d'une partie du bâtiment sis *Watersportlaan* 9-13 à Nieuport pour y héberger la police de la navigation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Justice
- Finances
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Asile et Migration
- Mobilité
- Agriculture
- Lutte contre la pauvreté
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

SPF Finances : marché public concernant les services de nettoyage du complexe North Galaxy

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour les services de nettoyage du complexe North Galaxy du SPF Finances.

Ce marché concerne les services de nettoyage journalier et périodique des locaux et des vitres du complexe North Galaxy, situé boulevard du Roi Albert II 33 à Bruxelles. Il s'agit d'un marché public de services via une procédure ouverte avec publicité européenne prévu pour quatre années avec une prolongation de six mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

23 mar 2020 -16:03

Appartient à Conseil des ministres du 20 mars 2020

Modifications dans le cadre de la réduction de l'intensité de gaz à effet de serre de l'énergie destinée au transport

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte des modifications dans le cadre de la réduction de l'intensité de gaz à effet de serre de l'énergie destinée au transport.

Le projet modifie l'arrêté royal du 29 juin 2018, qui a été approuvé par le Conseil des ministres du 18 mai 2018. Il vise à exclure les bateaux de navigation intérieure, lorsqu'ils ne naviguent pas en mer, du champ d'application de l'arrêté royal du 29 juin 2018. Dans le même temps, le projet apporte les modifications suivantes :

- l'adaptation de la définition de fournisseur de carburants pour le transport en fournisseurs qui commercialisent un volume d'au moins 500.000 litres, kilogrammes de carburants pour le transport dans l'année civile
- le report de quatre mois du rapportage des données des fournisseurs de carburants de transport
- la non-annulation par l'autorité compétente des réductions certifiées des émissions de gaz à effet de serre en amont qui sont définitivement bloquées
- l'introduction de clés de répartition pour déterminer la quantité de gasoil fournie aux engins mobiles non routiers, tant pour la catégorie agricole que pour la catégorie commerciale et industrielle
- l'ajout de la possibilité pour le ministre d'approuver d'autres projets de réduction des émissions en amont qui peuvent être pris en compte pour réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre
- la clarification d'une série de conditions, définitions et concepts

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 juin 2018 relatif à la réduction de l'intensité de gaz à effet de serre de l'énergie destinée au transport

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be